

Pinterest Creator Content Contest Official Rules

Last Updated: May 12, 2026

These Rules (as defined below) govern Sponsor's (as defined below) Creator Content Contest (as defined below) as outlined in the Creator Content Contest related email sent to Entrant (as defined below) by Sponsor or as stated on the Creator Content Contest website(s) (together the "[Entry Guidelines](#)"). Sponsor is not responsible for the fulfillment of a Contest on social media accounts or emails other than the Entry Guidelines.

ENTRANTS ARE RESPONSIBLE FOR DETERMINING THE CORRESPONDING TIME ZONE IN THEIR RESPECTIVE JURISDICTIONS. ENTRIES FOR A GIVEN CONTEST WILL ONLY BE VALID IF ENTERED DURING THE CORRESPONDING TIME PERIODS OUTLINED IN THE ENTRY GUIDELINES. NO PURCHASE OR PAYMENT OF ANY KIND IS NECESSARY TO ENTER OR WIN THIS CONTEST. THIS CONTEST AND ITS GUIDELINES ARE VOID WHERE PROHIBITED BY LAW. ENTRY IN THIS CONTEST CONSTITUTES ENTRANTS' ACCEPTANCE OF THESE RULES. THE PRIZES WILL BE AWARDED TO QUALIFYING ENTRANTS IN SPONSOR'S SOLE DISCRETION. THIS CONTEST IS IN NO WAY SPONSORED, ENDORSED, ADMINISTERED BY, OR ASSOCIATED WITH ANY THIRD PARTY. ALL RELEVANT LAWS AND REGULATIONS APPLY. NOTHING HEREIN AMOUNTS TO A COMMITMENT OR REPRESENTATION BY SPONSOR TO CONDUCT FURTHER OR SIMILAR CONTEST. UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL A SUBMISSION INTO THE CONTEST, THE AWARDED OF A PRIZE, OR ANYTHING IN THESE RULES BE CONSTRUED AS AN OFFER OR CONTRACT OF EMPLOYMENT WITH EITHER SPONSOR, OR THE CONTEST ENTITIES (AS DEFINED BELOW). ENTRANTS ACKNOWLEDGE THAT ENTRIES HAVE BEEN SUBMITTED VOLUNTARILY AND NOT IN CONFIDENCE OR IN TRUST. ENTRANT

Règlement officiel du concours Créateur de contenu créatif de Pinterest

Dernière mise à jour : 12 mai 2026

Le présent Règlement (tel que défini ci-dessous) régit le Concours « Créateur de contenu créatif » (tel que défini ci-dessous) de l'Organisateur (tel que défini ci-dessous), tel qu'indiqué dans l'e-mail relatif au concours Créateur de contenu créatif envoyé au Participant (tel que défini ci-dessous) par l'Organisateur ou tel qu'indiqué sur le(s) site(s) Internet du Concours de Créateur de contenu créatif (ensemble, les « [Règles relatives aux participations](#) »). L'Organisateur n'est responsable d'aucun autre Concours sur des comptes de médias sociaux ou par e-mails que celui relatif aux Règles relatives aux participations.

IL APPARTIENT AUX PARTICIPANTS DE DÉTERMINER LE FUSEAU HORAIRE CORRESPONDANT À LEUR SITUATION. LA PARTICIPATION À UN CONCOURS DONNÉ EST UNIQUEMENT VALABLE SI ELLE EST EFFECTUÉE PENDANT LE DÉLAI CORRESPONDANT INDiqué DANS LES RÈGLES RELATIVES AUX PARTICIPATIONS. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT N'EST NÉCESSAIRE EN VUE DE PARTICIPER OU DE REMPORTER UN PRIX DURANT LE PRÉSENT CONCOURS. LE PRÉSENT CONCOURS ET SES MODALITÉS SONT NULS LORSQUE LA LOI L'INTERDIT. LA PARTICIPATION AU PRÉSENT CONCOURS IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT PAR LES PARTICIPANTS. LES PRIX SERONT ATTRIBUÉS AUX PARTICIPANTS À L'ENTIÈRE DISCRÉTION DE L'ORGANISATEUR. LE PRÉSENT CONCOURS N'EST PAS, DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ORGANISÉ, APPROUVÉ, ADMINISTRÉ PAR OU ASSOCIÉ À UN TIERS. L'ENSEMBLE DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR S'APPLIQUENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT. AUCUN ÉLÉMENT DES PRÉSENTES NE CONSTITUE UN ENGAGEMENT OU UNE REPRÉSENTATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR D'ORGANISER UN AUTRE CONCOURS OU UN CONCOURS SIMILAIRE. EN AUCUN CAS LA PARTICIPATION AU CONCOURS, L'ATTRIBUTION D'UN PRIX OU TOUT AUTRE ÉLÉMENT DU PRÉSENT RÈGLEMENT NE SAURAIENT ÊTRE INTERPRÉTÉS COMME UNE OFFRE OU UN CONTRAT DE TRAVAIL AVEC L'ORGANISATEUR OU LES ENTITÉS DU

ACKNOWLEDGES THAT NO CONFIDENTIAL, FIDUCIARY, AGENCY, OR OTHER RELATIONSHIP, OR IMPLIED-IN-FACT CONTRACT NOW EXISTS BETWEEN ENTRANT AND SPONSOR OR THE CONTEST ENTITIES AND THAT NO SUCH RELATIONSHIP IS ESTABLISHED BY ENTRANT'S SUBMISSION OF AN ENTRY UNDER THESE RULES.	CONCOURS (TELS QUE DÉFINIS CI-DESSOUS). LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT AVOIR VOLONTAIREMENT SOUMIS LEUR PARTICIPATION ET QU'UNE TELLE PARTICIPATION N'A PAS ÉTÉ SOUMISE PAR CONTRAINTE OU EN SECRET. LES PARTICIPANTS RECONNAISSENT QU'IL N'EXISTE AUCUNE RELATION CONTRACTUELLE, FIDUCIAIRE, D'AGENCE OU AUTRE, NI AUCUN CONTRAT IMPLICITE ENTRE LES PARTICIPANTS ET L'ORGANISATEUR OU LES ENTITÉS DU CONCOURS, ET QU'AUCUNE RELATION DE CE TYPE N'EST ÉTABLIE PAR LA PARTICIPATION DU PARTICIPANT AU CONCOURS EN VERTU DU PRÉSENT RÈGLEMENT.
1. BINDING AGREEMENT: In order to enter the Sponsor's Creator Content Contest as outlined in the Entry Guidelines (the "Contest"), you must agree to these Pinterest Creator Content Contest Official Rules ("Rules"). Therefore, please read these Rules prior to entry to ensure you understand and agree. By submitting an Entry in the Contest, Entrant agrees to these Rules. Entrants are not eligible to receive any prize described in these Rules unless they agree to these Rules. These Rules form a binding legal agreement between Entrants and Sponsor with respect to the Contest.	1. ACCORD CONTRAIGNANT : En vue de votre participation au Concours de créateur de contenu créatif de l'Organisateur, comme décrit dans les Règles relatives aux participations (le « Concours »), votre acceptation du présent Règlement officiel du Concours de créateur de contenu créatif de Pinterest (le « Règlement ») est nécessaire. Il vous incombe de lire le présent Règlement avant de participer au Concours afin de vous assurer de parfaitement le comprendre et d'en accepter l'ensemble des modalités. En soumettant une Participation au Concours, le Participant accepte expressément le présent Règlement. Les Participants ne seront pas éligibles à recevoir les prix mentionnés au présent Règlement en cas de non-acceptation de ce dernier. Le présent Règlement constitue un accord juridique contraignant entre les Participants et l'Organisateur relativement au Concours.
2. ELIGIBILITY: To be eligible to enter the Contest, you ("Entrant(s)") must: (1) be at least the age of majority in your jurisdiction of residence at the time of entry; (2) be a legal resident of the territory outlined in the Entry Guidelines; (3) be the intended recipient of the Entry Guidelines inviting participation in the Contest; and (4) have access to the Internet during the Contest. Invitations to participate, including the Entry Guidelines, are nontransferable. Employees, interns, contractors, and official office-holders of Sponsor, its respective subsidiaries, affiliates, and their respective directors, officers, employees, advertising and promotion agencies, representatives, and agents ("Contest Entities"), and members of the Contest Entities	2. ÉLIGIBILITÉ : Afin de participer au présent Concours, les Participants doivent : (1) être majeurs dans leur pays de résidence au moment de l'inscription ; (2) résider légalement sur un territoire indiqué dans les Règles relatives aux participations ; (3) être le destinataire incontestable des Règles relatives aux participations invitant à participer au concours ; et (4) être en capacité d'accéder à Internet pendant le Concours. Les invitations à participer, y compris les Règles relatives aux participations, ne sont pas transférables. Les employés, stagiaires, contractants, dirigeants et le personnel de l'Organisateur, de ses filiales respectives et leurs administrateurs, dirigeants, employés, agences de publicité et de promotion, représentants et agents respectifs (ensemble les « Entités du concours »), ainsi que les affiliés des Entités du concours et leurs familles immédiates



and their immediate families (parents, siblings, children, spouses, and life partners of each, regardless of where they live) and members of the households (whether related or not) of such employees, interns, contractors, officers, and directors are ineligible to participate in this Contest. Sponsor reserves the right to verify eligibility and to adjudicate on any dispute at any time.	(parents, frères et sœurs, enfants, conjoints et partenaires, quel que soit leur lieu de résidence) et les membres composant le foyer (qu'ils soient apparentés ou non) de ces employés, stagiaires, contractants, dirigeants et personnel ne sont pas autorisés à participer au présent Concours. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de chaque Participant et de trancher tout litige relatif à toute participation à tout moment.
3. SPONSOR: The Contest is sponsored by Pinterest, Inc. ("Sponsor" or "Pinterest"), with offices at 651 Brannan Street, San Francisco, CA 94103, USA.	3. ORGANISATEUR : Le concours est organisé par Pinterest, Inc. (« l'Organisateur » ou « Pinterest »), dont le siège social est situé au 651 Brannan Street, San Francisco, CA 94103, États-Unis.
4. HOW TO ENTER: (i) CONTEST PERIOD : The Contest entry period begins on May 18, 2026, at 12:00:01 PM Central European Time (CET) and ends on the earlier of: (a) June 7, 2026, at 11:59:59 PM Central European Time (CET). (ii) Entrant must be the Authorized Account Holder (as defined below) for a Pinterest account and keep such account active and in good standing during the Contest; and (iii) Complete all requirements outlined in the Entry Guidelines, such as (a) creating one or more original Pin(s) or Collage(s) on the theme of the Challenge Jour de Match, (b) including the hashtags #JourDeMatch and #ChallengeParticipation in the title or description of the Pin or Collage, (c) submitting the Pin(s) or Collage(s) in accordance with the Entry Guidelines by pressing the "Create" button to publish, and (d) fulfilling the outlined requirements within the specified timeframe. Completing and submitting all requirements outlined in the Entry Guidelines constitutes an entry into the Contest (an "Entry"). Entrants may only use one (1) Pinterest account to participate in the Contest. Changing, adding, deleting, or hiding any content of an Entry may disqualify Entrant from winning. An Entry must remain public until the end of the Contest. Any attempt by any Entrant to use multiple and/or different identities or accounts will disqualify the	4. COMMENT PARTICIPER : (i) PÉRIODE DU CONCOURS : La période de participation au Concours débute le 18 mai 2026 à 12h00:01 (heure d'Europe Centrale - CET) et se termine au plus tôt le 7 juin 2026 à 23h59:59 (heure d'Europe Centrale - CET). (ii) Le Participant doit être le Titulaire autorisé (tel que défini ci-dessous) d'un compte Pinterest et maintenir ce compte actif et en règle pendant toute la durée du Concours ; et (iii) Le Participant est tenu de respecter toutes les modalités énoncées dans les Règles relatives aux participations, telles que (a) la création d'une ou plusieurs Épingles ou Collages originaux sur le thème du Challenge Jour de Match, (b) l'inclusion des hashtags #JourDeMatch et #ChallengeParticipation dans le titre ou la description de l'Épingle ou du Collage, (c) la soumission de la ou des Épingles ou Collages conformément aux Règles relatives aux participations en appuyant sur le bouton « Créer » pour publier, et (d) le respect des obligations énoncées dans le délai indiqué dans les Règles relatives aux participations. Le fait de remplir toutes les obligations énoncées dans les Règles relatives aux participations constitue une participation au Concours (une « Participation »). Les Participants ne peuvent utiliser qu'un (1) seul compte Pinterest en vue de participer au Concours. La modification, l'ajout, la suppression ou le fait de maintenir secrète une Participation est susceptible d'empêcher le Participant de recevoir un prix. La Participation doit rester publique jusqu'à la fin du Concours. Toute tentative par un Participant d'utiliser des identités ou des comptes multiples et/ou différents



Entrant from the Contest. All Entries must be received during the Contest period as outlined by the given Entry Guidelines with any subsequently received Entries being disqualified. Entries are void if they do not comply with the Rules. If an Entry fails to meet any of the requirements outlined in the Entry Guidelines (including, without limitation, any required hashtags), it will be disqualified. All Entries will be deemed made by the Authorized Account Holder of the email address associated with the Entry Guidelines and Pinterest account used for entry, and the potential winners may be required to show proof of being the Authorized Account Holder for that email address. The "Authorized Account Holder" is the natural person assigned to an email address or account by an internet service provider, online service provider, or other organization responsible for assigning email addresses for the domain. If there is a total entry cap for a Contest, Sponsor may notify prospective Entrants when the cap has been reached and that no further submissions will be eligible, including, where applicable, via any Contest webpage and/or via email invitations.	entraînera sa disqualification immédiate du Concours. L'ensemble des Participations doivent être reçues pendant la période d'effectivité du Concours, telle qu'indiquée dans les Règles relatives aux participations, toute Participation reçue en dehors d'une telle période étant automatiquement considérée comme non recevable. En cas de non-conformité au présent Règlement, les Participations seront considérées comme nulles. Si une Participation ne remplit pas les conditions énoncées dans les Règles relatives aux participations (notamment, sans s'y limiter, les hashtags requis), elle sera disqualifiée. Toutes les Participations sont considérées comme ayant été effectuées par le titulaire du compte autorisé de l'adresse e-mail associée aux Règles relatives aux participations et au compte Pinterest utilisé pour la Participation. Les gagnants potentiels peuvent se voir demander de prouver qu'ils sont effectivement le titulaire du compte autorisé pour cette adresse e-mail. Le « Titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique associée à une adresse e-mail ou à un compte par un fournisseur d'accès à Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre entité responsable de l'attribution d'adresses e-mail. Si un Concours prévoit un nombre total maximum de participations, l'Organisateur pourra informer les Participants potentiels que ce plafond a été atteint et qu'aucune autre soumission ne sera éligible, notamment via la page web du Concours et/ou par e-mail.
5. CONDUCT: Entrants are solely responsible for Entries shared by them. Sponsor shall not be held liable for the publication of any content shared by the Entrant in their Entries. Entrants agree to comply with and be bound by the decisions of Sponsor, which will be final and binding in all respects. Sponsor reserves the right in its sole discretion to disqualify any Entrant it finds to be: (a) tampering or attempting to tamper with the entry process or the operation of the Contest or any Sponsor website or application; (b) violating the Rules; or (c) acting in an unsportsmanlike or disruptive manner, or with intent to annoy, abuse, threaten, or harass any other person.c	5. BONNE CONDUITE : Les Participants sont seuls responsables des Participations qu'ils partagent. L'Organisateur ne pourra aucunement être tenu responsable de la publication de tout contenu de la Participation par le Participant. Les Participants acceptent de se conformer et d'être liés par les décisions de l'Organisateur, qui seront définitives et contraignantes à tous égards. L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier tout Participant qui, selon lui : (a) altère ou tente d'altérer le processus d'inscription ou le bon déroulement/fonctionnement du Concours ou de tout site Internet ou application de l'Organisateur ; (b) enfreint, de quelque manière que ce soit, le Règlement ; ou (c) agit de manière déloyale ou perturbatrice, ou avec l'intention d'importuner, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne.
6. JUDGING AND WINNER SELECTION: Entries will be evaluated based on their	6. ÉVALUATION ET SÉLECTION DES GAGNANTS : Les Participations seront évaluées sur la base de leur



adherence to the requirements outlined in the Entry Guidelines. In addition, Entries will be scored based on the following criteria: Adherence to Theme (50%) and Overall Quality and Aesthetic (50%). Evaluations will be conducted by a panel of qualified judges. In the event of a tie, the first creator who submitted the content will be the winner of the contest. In the event a potential winner is disqualified for any reason, the entry that received the next highest total score will be chosen as the potential winner. Pinterest's judgement and determination on selection of winners shall be final. Verification of Potential Winner: EACH POTENTIAL WINNER IS SUBJECT TO VERIFICATION BY SPONSOR, WHOSE DECISIONS ARE FINAL AND BINDING IN ALL MATTERS RELATED TO THE CONTEST. AN ENTRANT IS NOT A PRIZE WINNER UNLESS AND UNTIL ENTRANT'S ELIGIBILITY HAS BEEN VERIFIED, INCLUDING PASSING SANCTIONS SCREENING, AND ENTRANT HAS BEEN NOTIFIED THAT VERIFICATION IS COMPLETE AND NO FURTHER ACTION IS NEEDED. <i>Potential winners will be notified via the email address associated with the Pinterest Account used for entry. If a potential winner does not respond to the notification attempt within forty-eight (48) hours from the notification attempt, then such potential winner may be disqualified and an alternate potential winner may be selected from among all eligible Entrants. Winners are prohibited from winning more than once during any Contest.</i>	respect des exigences énoncées dans les Règles relatives aux participations. De plus, les Participations seront évaluées selon les critères suivants : Respect du thème (50%) et Qualité générale et esthétique (50%). Les évaluations seront effectuées par un jury de juges qualifiés. En cas d'égalité, le premier créateur ayant soumis son contenu sera déclaré gagnant du concours. Si un gagnant potentiel se voit disqualifié, pour quelque raison que ce soit, le prochain participant ayant obtenu l'évaluation la plus élevée sera sélectionné comme gagnant potentiel. La décision et le choix des gagnants par Pinterest sont définitifs. Vérification relative aux gagnants potentiels : CHAQUE GAGNANT POTENTIEL EST SOUMIS À UNE VÉRIFICATION EFFECTUÉE PAR L'ORGANISATEUR, DONT LES DÉCISIONS ONT UN CARACTÈRE DÉFINITIF ET EXÉCUTOIRE RELATIVEMENT À TOUS LES ASPECTS EN LIEN AVEC LE CONCOURS. UN PARTICIPANT N'EST PAS CONSIDÉRÉ COMME GAGNANT DU PRIX TANT QUE SON ÉLIGIBILITÉ N'A PAS ÉTÉ VÉRIFIÉE, ET NOTAMMENT SON ABSENCE DE SANCTIONS, ET QUE LE PARTICIPANT N'A PAS ÉTÉ INFORMÉ QUE LA VÉRIFICATION EST TERMINÉE ET QU'AUCUNE AUTRE ACTION N'EST NÉCESSAIRE . <i>Les gagnants potentiels seront informés par e-mail envoyé à l'adresse e-mail associée au compte Pinterest utilisé pour la Participation. Si un gagnant potentiel ne répond pas au message dans les quarante-huit (48) heures suivant la tentative de notification, un tel gagnant potentiel sera susceptible d'être disqualifié et un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné parmi tous les Participants éligibles. Les gagnants ne peuvent pas gagner plus d'une fois durant un même Concours.</i>
7. PRIZES: Twelve (12) winners will be selected to each receive a Prize based on their score. Four (4) Gold Winners: One (1) 300€ Amazon Gift Card (ARV: 500.00 EUR each). Four (4) Silver Winners: One (1) 200€ Amazon Gift Card (ARV: 250.00 EUR each). Four (4) Bronze Winners: One (1) 100€ Amazon Gift Card (ARV: 100.00 EUR each). Total ARV: €2,400.00 EUR. Prizes are non-transferable, and no substitution is allowed,	7. PRIX : Douze (12) gagnants seront sélectionnés et recevront chacun un Prix en fonction de leur score. Quatre (4) Gagnants Or : Une (1) carte cadeau Amazon d'une valeur de 300 € (VAE : 300,00 EUR chacune). Quatre (4) Gagnants Argent : Une (1) carte cadeau Amazon d'une valeur de 200 € (VAE : 200,00 EUR chacune). Quatre (4) Gagnants Bronze : Une (1) carte cadeau Amazon d'une valeur de 100 € (VAE : 100,00 EUR chacune). Valeur totale des prix : 2,400.00 EUR. Les prix sont non transférables et



except at Sponsor's sole discretion. Winners are solely responsible for all applicable taxes. This Contest is not sponsored or endorsed by, or affiliated with Amazon EU S.à.r.l. Some prizes, such as gift cards, may be subject to additional terms and conditions. Sponsor and Contest Entities are not responsible for prize packages that are lost, stolen, or undeliverable; defective prizes; and does not guarantee or warrant any item offered as a prize. Sponsor shall not be responsible for the quality or adequacy of the prize or any portion thereof or the products or services to be provided to the prize winner. Sponsor will not be responsible or liable for loss or injury resulting from a winner's acceptance or use or misuse of the prize or any portion thereof. Each winner assumes complete liability for damage to property or injuries to the winner and his or her guests or invitees caused or claimed to be caused by the use or misuse of the prize or any portion thereof. Winners may be required to sign a declaration of eligibility, liability and publicity release, and provide any additional information that may be required by Sponsor in order to receive a Contest prize. Potential winners must return all such required documents within forty-eight (48) hours following attempted notification or such potential winner may be deemed to have forfeited the prize and another potential winner may be selected. In the event that no Entries are received, no prizes will be awarded. Subject to the above provisions regarding prize substitutions, if there are at least fifty (50) Entries for a Contest in compliance with these Rules, all prizes will be awarded. Prizes may require several weeks to be delivered. ALL PRIZES WILL BE NET OF ANY TAXES SPONSOR IS REQUIRED BY LAW TO WITHHOLD.	aucune substitution n'est autorisée, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur. Les gagnants sont seuls responsables de tous les impôts et taxes applicables. Ce concours n'est ni sponsorisé, ni approuvé, ni affilié à Amazon EU S.à.r.l. Certains prix, et notamment les cartes-cadeaux, peuvent être soumis à des modalités supplémentaires. L'Organisateur et les Entités du concours ne sont aucunement responsables des prix perdus, volés ou non livrés, des prix défectueux, et n'offrent aucune garantie quant aux articles offerts en tant que prix. En outre, l'Organisateur n'est pas responsable de la qualité ou de l'adéquation du prix ou de toute partie de celui-ci, ni des produits ou services à fournir au gagnant du prix. L'Organisateur ne sera pas responsable des pertes ou blessures résultant de l'acceptation, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation d'un prix ou d'une partie de celui-ci par le gagnant. Chaque gagnant assume la pleine responsabilité des dommages matériels et des blessures subis par le gagnant et ses proches, causés ou supposés causés par l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix ou d'une partie de celui-ci. Les gagnants peuvent également se voir demander de signer une déclaration d'éligibilité, une décharge de responsabilité ainsi qu'une autorisation de publicité, et de fournir toute information supplémentaire pouvant être requise par l'Organisation afin de recevoir un prix dans le cadre du Concours. Les gagnants potentiels doivent faire parvenir l'ensemble des documents requis dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la tentative de notification. Dans le cas contraire, les gagnants pourront être considérés comme ayant renoncé au prix et un autre gagnant potentiel pourra être sélectionné. Si aucune Participation n'est reçue par l'Organisateur, aucun prix ne sera attribué. Sous réserve des stipulations ci-dessus relatives aux substitutions de prix, l'ensemble des prix seront attribués s'il y a au moins cinquante (50) Participations à un Concours conformes au présent Règlement. La livraison des prix peut nécessiter plusieurs semaines. TOUS LES PRIX SERONT NETS DE TOUTE TAXE QUE L'ORGANISATEUR EST TENU PAR LA LOI DE RETENIR.
8. PRIVACY: Entrant acknowledges and agrees that Sponsor may collect, store, share and otherwise use any personally identifiable information provided to Sponsor throughout the Contest, including, but not limited to, name, mailing address, phone number and email address. Sponsor will use this information in accordance with its Privacy Policy, including	8. CONFIDENTIALITÉ : Le Participant reconnaît et accepte que l'Organisateur puisse collecter, stocker, partager et autrement utiliser toute information personnelle identifiable fournie à l'Organisateur dans le cadre du Concours, et notamment le nom, l'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du Participant. L'Organisateur est tenu d'utiliser de telles informations conformément à sa Politique de



without limitation for administering the Contest and verifying an Entrant's identity, age, postal address, email address, username and telephone number in the event an Entry qualifies for a prize and for marketing and communications purposes as permitted by law.	<u>confidentialité</u>, notamment en vue d'administrer le bon déroulement du Concours et de vérifier l'identité, l'âge, l'adresse postale, l'adresse e-mail, le nom d'utilisateur et le numéro de téléphone d'un Participant lorsqu'une Participation donne droit à un prix, ainsi qu'à des fins de marketing et de communications, dans les limites autorisées par la loi.
9. WARRANTY AND INDEMNITY: To the maximum extent permitted by law, each Entrant indemnifies and agrees to keep indemnified Sponsor and Contest Entities at all times from and against any liability, claims, demands, losses, damages, costs and expenses resulting from any act, default or omission of the Entrant and/or a breach of any representation or warranty set forth herein. To the maximum extent permitted by law, each Entrant agrees to defend, indemnify and hold harmless the Contest Entities and Sponsor from and against any and all claims, actions, suits or proceedings, as well as any and all injuries, losses, liabilities, damages of any kind to persons or property, including death, costs and expenses (including reasonable attorney's fees) arising out of or accruing in whole or in part, directly or indirectly from Entrant's participation in the Contest or any Contest-related activity or (a) any misrepresentation made by the Entrant in connection with the Contest; (b) any non-compliance by the Entrant with these Rules; (c) claims brought by persons or entities other than the parties to these Rules arising from or related to the Entrant's involvement with the Contest; (d) acceptance, possession, misuse or use of any prize or participation in any Contest-related activity or participation in this Contest; (e) any malfunction or other problem with the Contest or Sponsor's websites or applications; (f) any error in the collection, processing or retention of Entry information; or (g) any typographical or other error in the printing, offering or announcement of any prize or winners.	9. GARANTIE ET INDEMNISATION : Dans la limite autorisée par les lois en vigueur, chaque Participant est tenu, à tout moment, d'indemniser et accepte de tenir l'Organisateur et les Entités du concours dégagés de toute responsabilité, réclamation, demande, perte, dommage, coût et dépense résultant de tout acte, manquement ou de toute omission du Participant et/ou de toute violation d'une déclaration ou d'une garantie énoncée dans le présent Règlement. Dans la limite autorisée par les lois en vigueur, chaque Participant accepte de défendre, d'indemniser et de dégager de toute responsabilité l'Organisateur et les Entités du concours en cas de réclamation, d'action, de poursuite ou de procédure, ainsi qu'en cas de blessure, de perte, de responsabilité ou de dommage de quelque nature que ce soit à des personnes ou à des biens, et notamment en cas de décès, des coûts et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) résultant ou découlant, en tout ou en partie, directement ou indirectement de la participation du Participant au Concours ou à toute activité en lien avec le Concours ou (a) de toute fausse déclaration émanant du Participant dans le cadre du Concours ; (b) du non-respect du présent Règlement par le Participant ; (c) des réclamations émanant de personnes ou d'entités autres que les parties au présent Règlement, découlant de la participation du Participant au Concours ou liées à celle-ci ; (d) de l'acceptation, la possession, l'utilisation abusive ou l'utilisation de tout prix ou la participation à toute activité en lien avec le Concours ou à la participation au présent Concours ; (e) de tout dysfonctionnement ou autre problème lié au Concours ou aux sites Internet ou applications de l'Organisateur ; (f) de toute erreur dans la collecte, le traitement ou la conservation des informations relatives à la Participation ; ou (g) de toute erreur typographique ou autre dans l'impression, l'offre ou l'annonce d'un prix ou des gagnants.
10. RIGHT TO CANCEL, MODIFY OR DISQUALIFY: If for any reason the Contest is not capable of running as Sponsor intended,	10. DROIT D'ANNULATION, DE MODIFICATION OU DE DISQUALIFICATION : Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut pas se dérouler



including infection by computer virus, bugs, tampering, unauthorized intervention, fraud, technical failures, or any other causes beyond the control of the Sponsor which corrupt or affect the administration, security, fairness, integrity, or proper conduct of the Contest, Sponsor reserves the right at its sole discretion to cancel, terminate, modify, or suspend the Contest and if terminated, Sponsor may elect to determine the potential winners for the Contest from among all eligible Entrants received prior to action taken. Any attempt by an Entrant to deliberately damage any website or service, including Sponsor's websites or applications, or undermine the legitimate operation of the Contest is a violation of criminal and civil laws and should such an attempt be made, Sponsor reserves the right to seek any and all remedies available from any such Entrant to the fullest extent of the applicable law. Sponsor reserves the right to end the Contest without fulfillment of prizes for any reason at any time.	comme initialement prévu par l'Organisateur, notamment en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'opération non autorisée, de fraude, de défaillance technique ou de toute autre cause indépendante de la volonté et du contrôle de l'Organisateur qui empêche ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du Concours, l'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le Concours et, en cas de fermeture du Concours, l'Organisateur pourra choisir de déterminer les gagnants potentiels du Concours parmi tous les Participations éligibles reçues avant que des mesures ne soient prises. Toute tentative par un Participant de délibérément porter atteinte à un site Internet ou à un service, et notamment aux sites Internet ou applications de l'Organisateur, ou d'entraver le bon déroulement du Concours constitue une violation du droit pénal et civil et, dans l'hypothèse d'une telle tentative, l'Organisateur se réserve le droit d'intenter tous les recours ouverts par la loi à l'encontre d'un Participant. L'Organisateur se réserve également le droit de mettre fin au Concours sans remettre les prix, pour quelque raison que ce soit, à tout moment et à sa seule discrétion.
11. LIMITATION OF LIABILITY: Sponsor and Sponsor Entities are not responsible for: (a) lost, late, damaged, destroyed, delayed, stolen, misdirected, altered, incomplete, or illegible garbled Entries; (b) technical failures of any kind, including but not limited to the malfunctioning of any telephone, computer online systems, computer equipment, website, server provider, network, hardware, or software; (c) the unavailability or inaccessibility of any website or service; (d) unauthorized intervention in any part of the entry process or the Contest; (e) for any injury or damage to Entrant or to any computer equipment related to or resulting from participating or downloading materials in this Contest; (f) for any account restrictions or freezes resulting from participation in the Contest; (g) printing, typographical, electronic, or human errors which may occur in the offer or administration of the Contest or the processing of Entries, (h) delivery, mis-delivery, acceptance, possession, use of or inability to use the prize or any portion there, or (i) any claims for tort, fraud, or gross negligence. Entrants agree that any and all claims, judgments, and awards shall be limited to \$500 USD; and Entrants waive all	11. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ : L'Organisateur et les Entités du concours ne seront pas tenus responsables : (a) des Participations perdues, envoyées tardivement, retardées, endommagées, détruites, volées, non-acheminées, modifiées, incomplètes ou illisibles ; (b) des défaillances techniques de toute nature, et notamment du dysfonctionnement de tout téléphone, système informatique en ligne, équipement informatique, site Internet, fournisseur de serveur, réseau, matériel ou logiciel ; (c) de l'indisponibilité ou de l'inaccessibilité de tout site Internet ou service ; (d) de l'intervention non autorisée dans toute partie du processus d'inscription ou du Concours ; (e) pour toute blessure ou tout dommage subi par le Participant ou tout équipement informatique lié à ou résultant de la Participation ou du téléchargement d'informations dans le cadre du présent Concours ; (f) de toute restriction ou gel de compte résultant de la participation au Concours ; (g) des erreurs d'impression, typographiques, électroniques ou humaines pouvant survenir dans l'offre ou la gestion du Concours ou dans le traitement des Participations ; (h) de la livraison, la non-livraison, l'acceptation, la possession, l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser le prix ou toute partie de celui-ci, ou (i) de toute



rights to claim any punitive, incidental, consequential, and any other damages under any claim or theory, and any and all rights to have damages multiplied or otherwise increased. SOME JURISDICTIONS DO NOT ALLOW THE LIMITATION OR EXCLUSION OF LIABILITY FOR INCIDENTAL OR CONSEQUENTIAL DAMAGES, SO THE ABOVE MAY NOT APPLY TO YOU.	revendication en matière de responsabilité délictuelle, fraude ou négligence grave. Les Participants acceptent que toutes les réclamations, attributions et tous les jugements soient limités à un montant de 500 USD ; et les Participants renoncent expressément à tout droit de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires, consécutifs ou autres en vertu de toute réclamation ou revendication, et à tout droit à l'octroi de dommages-intérêts d'un montant supérieur. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISANT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES OU INDIRECTS, CERTAINS ÉLÉMENTS QUI PRÉCÈDENT PEUVENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.
12. PUBLICITY RELEASE: As a condition of entry, Entrant grants Sponsor, its subsidiaries, agents and partner companies, a perpetual, irrevocable, worldwide, royalty-free, and non-exclusive license to use, reproduce, adapt, modify, publish, distribute, publicly perform, create a derivative work from, and publicly display contents of the Entry, including, without limitation, Entrant's name, biographical information, screenshots, portraits, pictures, videos, voices, likenesses, images, statements, comments, and other information in connection with news, publicity, marketing, advertising and promotion to the public or other groups. The Entrant hereby waives any right to any form of compensation and all legal claims, including for libel, slander, invasion of privacy, and copyright infringement, related to the Entry's content and its use. As described herein, Entrants may be asked to complete a publicity release.	12. AUTORISATION DE PUBLICITÉ : Par sa participation au Concours, le Participant accorde à l'Organisateur, à ses filiales, agents et sociétés partenaires, une licence perpétuelle, irrévocable, mondiale, libre de redevances et non exclusive pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, publier, distribuer, créer une œuvre dérivée et afficher publiquement le contenu de la Participation, et notamment le nom, les informations personnelles, captures d'écran, portraits, photos, vidéos, voix, images, déclarations, commentaires et autres informations du Participant relativement à l'information, la publicité, au marketing et à la promotion auprès du public ou d'autres groupes. Par les présentes, le Participant renonce à tout droit à une toute forme de compensation et de revendication légale, y compris pour diffamation, atteinte à la vie privée et violation des droits d'auteur, relativement au contenu présent dans la Participation et son utilisation. Tel que décrit au présent Règlement, il peut être demandé aux Participants de compléter une autorisation de publicité.
13. FORUM AND RECOURSE TO JUDICIAL PROCEDURES: To the extent permitted by law, these Rules shall be governed by, subject to and construed in accordance with the laws of the State of California, excluding all conflict of law rules. If any provision(s) of these Rules are held to be invalid or unenforceable, all remaining provisions hereof will remain in full force and effect. To the extent permitted by law, the rights to litigate, seek injunctive relief or make any other recourse to judicial or any other procedure in case of disputes or claims resulting	13. CHOIX DU TRIBUNAL ET RECOURS AUX PROCÉDURES JUDICIAIRES : Dans toute la mesure permise par la loi en vigueur, le présent Règlement est régi, soumis et interprété conformément aux lois de l'État de Californie, à l'exclusion de toute règle de conflit de lois. Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement sont jugées invalides ou inapplicables, toutes les autres stipulations resteront pleinement applicables. Dans toute la mesure permise par la loi en vigueur, les droits d'intenter un procès, de demander une injonction auprès d'un tribunal ou d'avoir recours à toute autre procédure judiciaire en



from or in connection with this Contest are hereby excluded, and all Entrants expressly waive any and all such rights. Notwithstanding the above and solely to the extent required by law, all actions, proceedings or litigation relating hereto will be instituted and prosecuted solely within the State of California, San Francisco County, without resorting to any form of class action.	cas de litiges ou de réclamations résultant du présent Concours ou liés à celui-ci sont expressément exclus par les présentes, et tous les Participants renoncent expressément à ces droits. Nonobstant ce qui précède et uniquement lorsqu'exigé par la loi, toutes les actions, procédures ou tous les litiges relatifs au présent Règlement seront intentés et jugés uniquement dans l'État de Californie, dans le comté de San Francisco, sans recours possible à toute forme d'action collective.
14. TERMS OF SERVICE: As a condition of participation, Entrant accepts and agrees to abide by Sponsor's standard Terms of Service .	14. CONDITIONS D'UTILISATION : La Participation du Participant est soumise à son acceptation et à sa conformité avec les Conditions d'utilisation de l'Organisateur.
15. WINNERS' LIST: Individuals may request the name(s) of the winner(s) by submitting a self-addressed stamped envelope prior to one (1) month after the end of the Contest to Pinterest Creator Content Contest Winner's List Request, 651 Brannan Street, San Francisco, CA 94103.	15. LISTE DES GAGNANTS : Toute personne peut demander le nom du ou des gagnants en envoyant une lettre affranchie et adressée dans un délai d'un (1) mois après la fin du concours à : Pinterest Creator Content Contest Winner's List Request, 651 Brannan Street, San Francisco, CA 94103.
16. INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS: All rights, title, and interest in the Contest and all accompanying materials including but not limited to the intellectual property rights in any and all tweets/posts shall vest solely and exclusively with the Sponsor.	16. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE : Tous les droits, titres et intérêts relatifs au Concours ainsi que l'ensemble des éléments connexes, et notamment les droits de propriété intellectuelle de tous les tweets/posts, sont dévolus uniquement et exclusivement à l'Organisateur.

